



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur
le territoire de la commune de Veyrier
(et des communes limitrophes de Carouge
et Troinex)

du 27 juin 1979

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord préalable de la commune intéressée;
vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

A. L'officialisation des anciennes dénominations suivantes :

- CV 1805 14. Avenue Bella-Vista (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route de Troinex en direction sud-ouest.
- CV 2380 16. Chemin des Bois, à l'artère reliant la route de Veyrier au chemin des Marais.
- CV 6696 29. Chemin de la Combette (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route de Troinex en direction est, parallèlement au chemin Louis-PICTET.
- CV 7943 32. Avenue de Crévin, à l'artère reliant le chemin Sur-Rang au chemin Vert.
- CV 9237 39. Place de l'Eglise, à l'artère partant du carrefour route de Veyrier/rue des Boulangers/chemin de Sous-Balme et aboutissant à la route du Pas-de-l'Echelle.
- CV 10936 42. Chemin des Galéides (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant de la route de Troinex en direction sud-ouest.

Séance du 27 juin 1979

57. Chemin du Petit-Veyrier (lieu-dit), à l'artère partant de la route de Veyrier et aboutissant à la route du Pas-de-l'Echelle.
58. Chemin Louis-PICTET (praticable jusqu'en son milieu), à l'artère partant de la route de Troinex (parallèlement au chemin de la Combette) et aboutissant à la route de Marsillon.
- CV_19232 64. Avenue POTTER, à l'artère reliant le chemin de Pinchat à l'avenue de Crévin.
- CV_20290 67. Chemin des Rasses (lieu-dit), à l'artère partant du chemin des Bois et aboutissant au chemin de Sous-Balme.
- CV_23159 76. Chemin Sur-Rang (lieu-dit), à l'artère reliant le chemin de Pinchat à la route de Troinex.
- CV_23329 78. Chemin de Tatte-Simond (lieu-dit), à l'artère, sans issue, partant du chemin de la Cantonnière et aboutissant à la frontière française.
- CV_25097 83. Chemin Vert, à l'artère partant de la route de Drize, traversant la route de Troinex, et aboutissant au chemin de Pinchat (en faisant limite avec la commune de Carouge).

B. La modification des A.C.E. suivants :

10. Avenue Antoinette (Veyrier - 27.11.51), avenue et non chemin, part du chemin Sur-Rang No 29 et le rejoint au sud-ouest.
- CV_728 12. Chemin de l'Arvaz (Veyrier - 11.6.49, ch. 2), part de la route du Pas-de-l'Echelle en direction nord-est (frontière française), sans issue.
- CV_26956 15. Chemin Henri-BERNER (Veyrier - 3.2.70, ch. 3), part du chemin de Chantefleur No 3 et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
17. Chemin du Bois-Gourmand (Veyrier - 31.8.66), (lieu-dit), part de la route Antoine-MARTIN et aboutit au chemin des Bois.

./.

Séance du 27 juin 1979

- CV_3751
18. Chemin du Bois-Marquet (Veyrier - 10.6.58, ch. 3), (lieu-dit), relie le chemin De-BLONAY au chemin de Place-Verte.
 20. Rue des Boulangers (Veyrier - 20.2.68, ch. 1), part du carrefour route de Veyrier/chemin de Sous-Balme/place de l'Eglise et aboutit à la route du Pas-de-l'Echelle.
 22. Chemin de la Cantonnière (Veyrier/Troinex - 1.10.49, ch. 2), part de la route de Troinex (Troinex) et aboutit à la route des Tournettes.
 23. Chemin de Castelver (Veyrier - 18.11.66), part de la route du Pas-de-l'Echelle en direction sud-ouest, sans issue.
 24. Chemin du Champ-des-Bois (Veyrier - 3.2.70, ch. 1), (lieu-dit), part du chemin des Marais et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
 28. Chemin de la Clé-des-Champs (Veyrier - 9.4.75), part du chemin de Place-Verte et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
 31. Chemin du Crêt-de-la-Neige (Veyrier - 31.1.64), part de la route Antoine-MARTIN No 14 et la rejoint au No 24.
 36. Chemin De-BLONAY (Veyrier - 10.6.58, ch. 1), part de la route de Veyrier et aboutit au chemin de la Tour-de-Pinchat.
 37. Chemin De-CHOUDENT (Veyrier - 10.6.58, ch. 2), part du chemin de la Tour-de-Pinchat en direction nord-est, sans issue.
 38. Chemin des Diocès (Veyrier/Troinex - 1.10.49, ch. 7), part du chemin des Serrailones et aboutit à la route des Tournettes.
 40. Chemin du Feuillet (Veyrier - 10.1.73, ch. 2), part du chemin des Rasses en direction nord-est, sans issue.
 43. Chemin Jules-Edouard-GOTTRET (Veyrier - 10.2.61, ch. 2), part de la place de l'Eglise et aboutit au chemin de Sous-Balme.
 - CV_1789 47. Chemin de la Grande-Mer (Veyrier/Troinex - 1.10.49, ch. 6), part du chemin des Serrailones et aboutit à la route des Tournettes (en faisant limite avec la commune de Troinex).

Séance du 27 juin 1979

- CV_14869 51. Chemin des Marais (Veyrier - 5.9.44), (lieu-dit), part du chemin de Sous-Balme et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
- CV_17434 56. Chemin de Passoret (Veyrier - 20.2.68, ch. 5), (ancien nom local), part du chemin de Place-Verte et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
- CV_18414 59. Chemin de Pinchat (Veyrier - 30.3.46, ch. 1), (lieu-dit), part de la route de Drize (rondeau de Carouge) et aboutit à la route de Veyrier.
- CV_18503 60. Chemin Ernest-PISTEUR (Veyrier - 20.2.68, ch. 3), part du chemin Jules-Edouard-GOTTRET en direction sud-est, sans issue (frontière française).
- CV_18554 61. Chemin de Place-Verte (Veyrier - 30.3.46, ch. 3), (lieu-dit), part de la route de Veyrier et aboutit à la route Antoine-MARTIN.
- CV_19151 63. Chemin Jean-PORTIER (Veyrier - 10.2.61, ch. 3), part du chemin des Rasses et aboutit au chemin des Marais.
- CV_26808 68. Chemin de la Remettaz (Veyrier - 19.6.70, ch. 2), (lieu-dit), part du chemin des Marais et le rejoint en direction sud-est.
- CV_20559 69. Chemin du Reposoir (Veyrier - 9.1.62), (lieu-dit), part de la route de Veyrier en direction sud (deux embranchements), sans issue.
- CV_21482 71. Passage du Sabotier (Veyrier - 20.2.68, ch. 7), part du chemin de Sous-Balme et aboutit au chemin Jules-Edouard-GOTTRET.
- CV_22284 72. Chemin des Serrailones (Veyrier/Troinex - 1.10.49, ch. 5), part du chemin des Marais et aboutit à la route de Troinex (Troinex).
- CV_22705 73. Chemin du Soujet (Veyrier - 20.2.68, ch. 6), part de la route de Veyrier et aboutit au chemin du Crêt-de-la-Neige.
74. Chemin de Sierne (Veyrier - 11.6.49, ch. 1), (lieu-dit), part de la route du Pas-de-l'Echelle et la rejoint au sud (en traversant le hameau de Sierne).
- CV_23949 80. Route des Tournettes (Veyrier/Troinex - 1.10.49, ch. 1 A), part du chemin des Marais et aboutit à la route de Troinex (Troinex).

Séance du 27 juin 1979

- CV-28215
84. Chemin de la Vieille-Ferme (Veyrier - 3.2.70, ch. 2), part
du chemin des Rasses et aboutit à la route de Veyrier.

La numérotation de ces artères se réfère au plan schématique des
artères de la commune de Veyrier annexé au présent arrêté.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1er août 1979.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Travaux	3 ex.
Police	2 ex.
Finances s. imm.	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni